Deutsch

LANGUAGES

English

RELATED POSTS

No related post

Annexes

Accueil / Annexes / Certifications



Cet appareil est conforme à la section 15 des directives FCC Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) ce dispositif ne peut causer des interférences nuisibles et (2) ce dispositif doit Cet appareil est conforme aux exigences de l'UE (1999/519/EC) et de la Commission internationale sur la radioprotection non ionisante (ICNIRP) sur la limitation d'exposition du public général aux champs électromagnétiques pour protéger la santé.accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant provoquer un dysfonctionnement.

Avertissement : Tous changements ou modifications apportés à ce produit n'étant pas approuvés par DxO pourraient engendrer une interdiction de son utilisation.

Note : Ce matériel a fait l'objet de tests prouvant sa conformité aux limitations pré-vues pour les appareils numériques de classe B, conformément à la section 15 des directives FCC. Ces limitations sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle.

Cet équipement génère, utilise et diffuse un rayonnement de fréquence radio et s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, pourrait causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'est aucunement garanti que, dans une installation particulière, des interférences ne se produiront pas. Si cet équipement provoque effectivement des interférences nuisibles à la réception radio ou télévisuelle, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, l'utilisateur est invité à essayer de les corriger par une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Brancher l'équipement sur une prise de courant d'un circuit électrique différent de celui sur lequel est branché le récepteur.
- Consulter le revendeur ou un technicien radio/télévision qualifié.

Cet appareil est conforme aux exigences de l'UE (1999/519/EC) et de la Commission internationale sur la radioprotection non ionisante (ICNIRP) sur la limitation d'exposition du public général aux champs électromagnétiques pour protéger la santé.

Cet appareil numérique de classe B est conforme à la norme CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B).

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes:

- L'appareil ne doit pas produire de brouillage,
- et l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Le dispositif pourrait cesser automatiquement la transmission en cas d'absence d'informations à transmettre, ou de panne. Notez que cela ne vise pas à interdire la transmission de l'information de contrôle ou de signalisation ou de l'utilisation de codes répétitifs lorsque requis par la technologie.

- Le dispositifs fonctionnant dans la bande 5 150-5 250 MHz est réservé unique-ment pour une utilisation à l'intérieur afin de réduire les risques de brouillage préjudiciable aux systèmes de satellites mobiles utilisant les mêmes canaux;
- Le gain maximal d'antenne permis pour les dispositifs utilisant les bandes 5 250-5 350 MHz et 5 470-5 725 MHz doit se conformer à la limite de P.I.R.E.;
- Et le gain maximal d'antenne permis pour les dispositifs utilisant la bande 5 725-5 825 MHz doit se conformer à la limite de p.i.r.e. spécifiée pour l'exploitation point à point et non point à point, selon le cas.

De plus, les utilisateurs devraient aussi être avisés que les utilisateurs de radars de haute puissance sont désignés utilisateurs principaux (c.-à-d., qu'ils ont la priorité) pour les bandes 5 250-5 350 MHz et 5 650-5 850 MHz et que ces radars pourraient causer du brouillage et/ou des dommages aux dispositifs LAN-EL.

La puissance de sortie émise par cet appareil sans fil est inférieure à la limite d'exposition aux fréquences radio d'Industrie Canada (IC). Utilisez l'appareil sans fil de façon à minimiser les contacts humains lors du fonctionnement normal.

Ce symbole, apposé sur le produit ou sur son emballage, indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. En vous assurant que ce produit est bien mis au rebut de

façon appropriée, vous participez activement à la prévention des conséquences négatives que leur mauvais traitement pourrait provoquer sur l'environnement et sur la santé humaine. Pour toute information complémentaire au sujet du recyclage de ce produit, vous pouvez contacter votre municipalité, votre déchetterie locale ou le point de vente où vous avez acheté le produit.

Les mentions "Made for iPod," "Made for iPhone," et Made for iPad" désignent un accessoire électronique qui a été conçu spécialement afin d'être connecté à des modèles iPod, iPhone ou iPad et qui a été certifié par le développeur, conforme aux normes de performance d'Apple. Apple n'est pas responsable du fonctionnement de cet appareil ni de sa conformité aux normes de réglementation et de sécurité. Veuillez noter que l'utilisation de cet accessoire avec un iPod, iPhone ou iPad peut affecter la performance sans-fil.

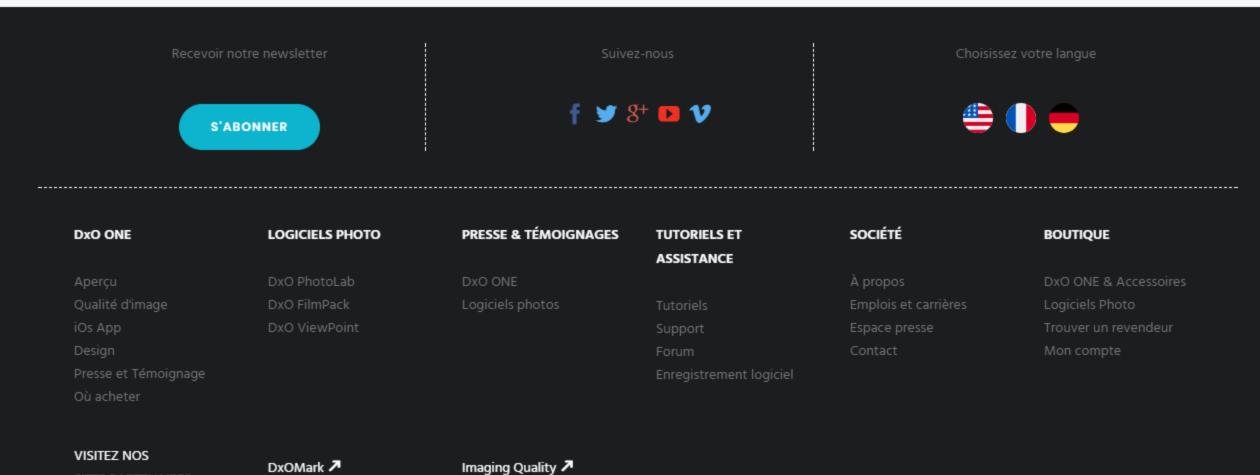
Utilisez uniquement la DxO ONE avec les modèles d'iPhone et d'iPad spécifiés dans le manuel d'utilisation.

iPad et iPhone sont des marques déposées d'Apple Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays. iPad Air et mini iPad sont des marques commerciales d'Apple Inc.

Par la présente, DxO déclare que cet appareil est conforme aux exigences et autres dispositions de la directive 1999/5/CE.

< RÉFÉRENCE TECHNIQUE (PARTIE 3)

CARTE DE GARANTIE DE LA DXO ONE >



SITES PARTENAIRES: